



# Offre Astucio Planète Électricité

## fiche descriptive





Offre réservée aux particuliers pour toute souscription jusqu'au 05/03/2019 inclus

Cette fiche, réalisée à la demande des associations de consommateurs, doit vous permettre de comparer les offres commerciales des différents fournisseurs. Les éléments repris dans cette fiche ne constituent pas l'intégralité de l'offre. Pour plus d'informations, vous devez vous reporter aux documents constituant l'offre du fournisseur.

Si vous souscrivez un contrat à prix de marché, vous pouvez conclure ultérieurement et à tout moment, si vous le souhaitez, un contrat au tarif réglementé.

Lorsque vous emménagez dans un logement, vous avez le choix entre souscrire un contrat au tarif réglementé ou un contrat à prix de marché.

Informations	Précisions et référence aux articles des conditions générales de vente (CGV) ou particulières
<b>1</b> Caractéristiques de l'offre et options incluses	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Électricité 100 % verte garantie d'origine.</b></li><li>• <b>Offre sans engagement de votre part.</b></li><li>• <b>Eni s'engage à vous faire bénéficier de l'offre électricité à prix de marché pendant 3 ans.</b></li><li>• <b>Espace client accessible 24h/24h :</b> consultation de factures, suivi de consommations, relevé du compteur, paiement par carte bancaire, passage au prélèvement automatique, modification des coordonnées, possibilité de contacter le service client.</li><li>• Choix entre mensualisation et facturation tous les 2 mois (Voir l'article 7 des CGV).</li><li>• Offre Eni disponible sur les communes desservies par le Gestionnaire de Réseau de Distribution Enedis.</li><li>• Délais de fourniture : Pour un changement de fournisseur : 21 jours maximum dès réception du contrat signé. Pour un emménagement : dès réception du contrat signé si vous avez demandé un début de fourniture pendant le délai de rétractation, sinon sous 21 jours maximum, prise de rendez-vous par Eni auprès du Gestionnaire du Réseau pour réaliser la mise en service, à une date convenue avec le client.</li><li>• Guide de bienvenue comprenant des explications sur la facture, des conseils pour mieux consommer et des informations sur les aides aux économies d'énergie.</li></ul>
<b>2</b> Prix de l'offre	<ul style="list-style-type: none"><li>• Prix du kWh HT (taux de TVA de 20 %) de l'électricité fixe la 1<sup>ère</sup> année, indexé sur les tarifs réglementés HT en vigueur lors de la souscription.</li><li>• <b>Pas d'augmentation du prix du kWh HT possible pendant 3 ans.</b></li><li>• <b>Prix uniquement révisable à la baisse.</b> Si le prix de l'électricité au tarif réglementé augmente le prix du kWh HT de votre contrat reste fixe pendant 3 ans. Si le prix de l'électricité baisse, le prix du kWh HT de votre contrat est également revu à la baisse dans la limite globale de 7% du prix de la première année sur les trois années.</li><li>• Le prix de l'abonnement (HT) est soumis aux évolutions des tarifs réglementés de l'énergie concernée (article 6.2 des CGV).</li><li>• Pour accéder aux prix de l'offre Astucio Planète, cliquer ici : <b>Grille tarifaire offre Astucio Planète Électricité.</b></li></ul>
<b>3</b> Durée du contrat	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Durée du contrat : 3 ans.</b></li><li>• Prise d'effet à la date du premier jour de fourniture d'électricité.</li><li>• <b>Résiliation possible à tout moment sans frais.</b></li></ul>

Informations	Précisions et référence aux articles des conditions générales de vente (CGV) ou particulières
<p><b>4 Facturation et modalités de paiement</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Choix de la mensualisation : lissage des paiements avec 11 prélèvements d'échéances fixes mensuelles (suivant l'envoi d'un échéancier par Eni) + une à deux factures de régularisation sur relevé du Gestionnaire du Réseau de Distribution. Date de prélèvement : le 5 du mois.</li> <li>• Choix de la facturation tous les 2 mois : factures sur consommation estimée et factures sur consommation relevée par le Gestionnaire du Réseau de Distribution.</li> <li>• Possibilité de régler par prélèvement, par chèque, en espèces via mandat-cash, mandat compte ou par carte bancaire sur l'espace client (voir l'article 7.7 des CGV).</li> <li>• Délai de paiement d'une facture : 15 jours à émission de la facture.</li> </ul>
<p><b>5 Conditions de révision des prix</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• A l'échéance du contrat, celui-ci n'est pas renouvelé. Le client aura la possibilité d'accéder à l'ensemble des offres proposées par Eni.</li> <li>• Conformément aux dispositions du Code de la consommation, et notamment son article L. 224-10, tout projet de modification par Eni des Conditions générales de vente sera communiqué au Client par voie postale ou, à sa demande, par voie électronique, un (1) mois avant le terme contractuel envisagé. Le Client disposera alors de la faculté de résilier le Contrat sans pénalité, dans un délai maximal de trois (3) mois à compter de sa réception, à l'exception toutefois d'une modification imposée par la loi ou le règlement (Voir l'article 13 des CGV).</li> </ul>
<p><b>6 Conditions de résiliation à l'initiative du client</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le client peut résilier par lettre simple (voir l'article 14.1 des CGV).</li> <li>• En cas de changement de fournisseur, la résiliation du présent contrat intervient de plein droit à la date de prise d'effet du nouveau contrat de fourniture d'électricité.</li> <li>• <b>Pas de frais de résiliation en cas de résiliation anticipée.</b></li> <li>• Résiliation à la date choisie par le client et au plus tard 30 jours à réception de la lettre simple.</li> </ul>
<p><b>7 Conditions de résiliation à l'initiative du fournisseur</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Eni peut résilier par lettre recommandée en cas de suspension de contrat suite à impayés. La résiliation sera effective au plus tard 30 jours à compter de la date de réception de la dernière lettre par le client (Voir décret 13.08.2008).</li> <li>• En cas de manquement contractuel, résiliation de plein droit 2 mois après l'envoi d'une mise en demeure (voir l'article 14.2 des CGV).</li> </ul>
<p><b>8 Contact, dont Service Client et Réclamations</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Coordonnées du Service Commercial</b>  <b>Courrier</b> : Service commercial Eni, Libre réponse 95317, 35507 VITRE cedex.  <b>Tél.</b> : <b>3294</b>  Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 19h.  <b>Courriel</b> : service-souscriptions@fr.eni.com  <b>Fax</b> : 01 77 56 65 31</li> <li>• <b>Coordonnées du Service Client</b>  <b>Courrier</b> : Eni, Service Client, TSA 30207, 35507 Vitré Cedex.  <b>Tél.</b> : <b>0970 820 320</b>             Du lundi au vendredi de 9h à 18h et le samedi de 9h à 13h.  <b>Courriel</b> : serviceclient@fr.eni.com</li> </ul>

**Le Client dispose d'un délai de quatorze (14) jours à compter de la signature du Contrat pour se rétracter, sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalités (voir article 3.4 des CGV).**